

# REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD VILLE D'AJACCIO

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DUCONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le lundi 19 décembre 2016 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 13 décembre 2016 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

### Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, adjoints au maire.

M. PAOLINI, M. CAU, Mme BERNARD, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

#### Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. BILLARD à Mme COSTA, Mme FLAMENCOURT à M. LUCCIONI, Mme JEANNE à M. PUGLIESI, M. FILONI à Mme OTTAVY, Mme VILLANOVA à M. ARESU, M. DELIPERI à M. SBRAGGIA, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI, M. BASTELICA à M. CIABRINI.

#### **Etaient absents:**

M. CHAREYRE, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée : 49
Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présents : 37
Quorum : 25

Le guorum étant atteint, Mme Aurélia Massei est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 19 décembre 2016

Délibération N°2016/331

Transfert d'agents municipaux vers le centre communal d'action sociale (CCAS)

#### Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Les agents qui exercent des missions dévolues aux CCAS, sont transférables auprès de cet établissement public.

Le transfert des personnels est automatique (agents titulaires et non titulaires) si les agents exercent en totalité leurs fonctions dans les services transférés.

C'est le cas du pôle développement social de la direction des solidarités et des politiques sociales.

Le code général des collectivités territoriales prévoit les conditions de transfert des agents ; les agents transférés conservent leur statut et les droits qui y sont attachés.

Une réunion précisant les modalités du transfert des agents concernés de l'administration municipale vers le CCAS s'est tenue le 13 octobre 2016.

La liste des agents et les emplois concernés ont fait l'objet d'une présentation au comité technique le 12 décembre 2016.

Les agents seront officiellement informés - par courrier recommandé - de leur transfert au CCAS et des conditions de leur futur statut.

La sollicitation de l'avis des CAP n'est obligatoire que pour les agents qui exercent leur mission pour partie seulement au sein des services transférés.

Pour les agents dont le transfert s'impose du fait de l'exercice des missions normalement dévolues au CCAS, une simple information est possible. Elle sera délivrée lors des CAP du 16 décembre 2016.

Le conseil municipal doit délibérer sur le transfert d'emploi dans le cadre d'une régularisation, prenant en compte la répartition des compétences entre la Ville et le CCAS.

La mise en œuvre du transfert sera effective au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Les transferts seront formalisés par un arrêté individuel et pour les personnels non titulaires, un nouveau contrat « CCAS » sera établi.

## IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

#### D'approuver le transfert des personnels suivants au CCAS :

#### Titulaires DSPS transférés :

	Catégorie	Taux d'activité	Titulaire /non titulaire
1 assistant socio éducatif	В	100	Titulaire
1 assistant socio éducatif	В	100	stagiaire
1 assistant socio éducatif principal	В	100	Titulaire
1 Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	С	80	Titulaire
1 Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	С	100	Titulaire

#### Contractuels DSPS pour lesquels un nouveau contrat sera fait :

1 Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	C	100	Contractuel
1 assistant socio éducatif	В	100	Contractuel
1 emploi avenir	C	100	Contractuel
1 empior averili		100	Contractuel

## Agents mis à disposition du CCAS pour lesquels une mutation sera effectuée sur demande de l'agent :

1 adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	С	100	Titulaire
1 animateur principal 2ème classe	В	100	Titulaire
1 adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	С	100	Titulaire

D'autoriser M le maire à entreprendre toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

# LE CONSEIL MUNICIPAL Ouï l'exposé de M. Stéphane Sbraggia, adjoint délégué Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29;

Vu l'avis favorable du comité technique du 12 décembre 2016 ;

Vu l'information de la commission administrative paritaire du 16 décembre 2016 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 19 décembre 2016 ;

# APPROUVE A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

le transfert des personnels suivants au CCAS :

#### Titulaires DSPS transférés :

	Catégorie	Taux d'activité	Titulaire /non titulaire
1 assistant socio éducatif	В	100	Titulaire
1 assistant socio éducatif	В	100	stagiaire
1 assistant socio éducatif principal	В	100	Titulaire
1 Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	С	80	Titulaire
1 Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	С	100	Titulaire

#### Contractuels DSPS pour lesquels un nouveau contrat sera fait :

1 Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	С	100	Contractuel
1 assistant socio éducatif	В	100	Contractuel
1 emploi avenir	С	100	Contractuel

Agents mis à disposition du CCAS pour lesquels une mutation sera effectuée sur demande de l'agent :

1 adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	С	100	Titulaire
1 animateur principal 2 <sup>ème</sup> classe	В	100	Titulaire
1 adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	С	100	Titulaire

#### **AUTORISE**

M le maire à entreprendre toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus. (Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

aurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20161219-2016\_331-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2016

Publication: 23/12/2016

Pour l'"autorité Compétente" par délégation

